



Processus d'adhésion des OBNL

Comment s'engager ?

Étape 1 : Vérifiez votre éligibilité

Assurez-vous que votre organisation répond aux critères d'éligibilité suivants :

- avoir plus de 10 salariés,
- avoir plus de 3 années d'ancienneté,
- s'engager à publier une Communication sur l'Engagement (COE) tous les 2 ans,
- s'engager à mettre en œuvre les Dix Principes du Pacte Mondial et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Étape 2 : Manifester l'intérêt

Contactez le Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France pour exprimer l'intérêt de votre organisation à adhérer à l'initiative.

Étape 3 : Validation de l'adhésion par le Pacte mondial de l'ONU Réseau France

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France examinera votre demande d'adhésion au niveau local et la validera.

Étape 4 : Inscription

Inscrivez votre organisation sur [le site de l'UN Global Compact](#).

Étape 5 : Règlement de votre cotisation

Dès que votre demande d'adhésion est acceptée par le Pacte mondial, réglez votre cotisation annuelle conformément au barème en vigueur (500 euros). Pour une adhésion en cours d'année, l'intégralité du montant reste dû, la cotisation annuelle couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et n'est pas calculée *pro rata temporis*.

Étape 6 : Rejoignez le mouvement

Après avoir finalisé votre inscription et réglé votre cotisation, vous rejoindrez une initiative internationale comptant plus de 20 000 entreprises et plus de 3500 organisations à but non lucratif. Profitez des ressources et des outils mis à disposition par notre réseau local pour contribuer activement à la promotion de la responsabilité sociétale des organisations et du développement durable.

Si vous avez des interrogations ou des demandes d'information, n'hésitez pas à contacter :
Taha NISARI, chargé de mission société civile et jeunesse - taha.nisari@pactemondial.org